

GHT SOMME LITTORAL SUD
DIRECTION DES ACHATS

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le Pouvoir Adjudicateur :

CHU Amiens Picardie – (Etablissement support du GHT SOMME LITTORAL SUD)
1 rond-point du Professeur Christian Cabrol
80054 AMIENS CEDEX 1

Objet de la consultation :

26HA0001

Prestation de formation d'anglais pour le GHT Somme littoral Sud

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique relatifs aux marchés.

Table des matières

Article 1 – Objet de l'accord cadre.....	3
1.1 Objet de la consultation.....	3
1.2 Périmètre de l'accord-cadre	3
1.3 Décomposition de l'accord-cadre	3
1.4 Forme et montant de l'accord-cadre	3
1.5 Durée de l'accord-cadre et modalités de reconduction	4
Article 2 – Description des prestations	4
2.1 Public concerné.....	4
2.2 Objectifs pédagogiques.....	4
2.3 Contenu des formations	4
2.4 Organisation des prestations	5
2.4.1 Lieux des formations	5
2.4.2 Volume horaire	5
2.4.3 Durée des sessions	5
2.4.4 Intervenants	6
2.4.5 Suivi et évaluation.....	6
2.4.6 Contraintes et obligations du titulaire	6
Article 3 – Bon de commande et Facturation	Erreur ! Signet non défini.
3.1 Émission des bons de commande	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Modalités de facturation	Erreur ! Signet non défini.

Article 1 – Objet de l'accord cadre

1.1 Objet de la consultation

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de formation en langue anglaise, à destination des agents du GHT Somme Littoral Sud.

La formation vise à permettre aux agents concernés d'acquérir ou de renforcer des compétences orales en anglais, afin de pouvoir assurer des échanges basiques avec des patients, visiteurs ou usagers anglophones dans un contexte hospitalier.

1.2 Périmètre de l'accord-cadre

L'accord-cadre concerne les établissements suivants :

- CHU Amiens-Picardie
- CH Abbeville
- CH Doullens

1.3 Décomposition de l'accord-cadre

Il n'y a pas d'allotissement pour cet appel d'offre.

1.4 Forme et montant de l'accord-cadre

La forme est un accord-cadre mono attributaire à émission de bons de commande.

L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire doit répondre à l'ensemble des exigences du CCTP.

L'ensemble des quantités sont données à titre indicatif et sont non contractuelles.

Le fournisseur retenu dans le cadre de l'accord-cadre s'engage à se faire connaître auprès de chaque établissement du GHT. Il doit s'assurer également des modalités logistiques avec chaque établissement demandeur.

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum global de 280 000€ HT toutes périodes de reconductions comprises, défini par établissements comme suit :

	Montants maximums HT par période	Montants maximums HT toutes périodes confondus
CHU Amiens Picardie	30 000 €	120 000 €
CH Abbeville	30 000 €	120 000 €
CH Doullens	10 000 €	40 000€

1.5 Durée de l'accord-cadre et modalités de reconduction

Il est établi sous la forme d'un accord-cadre passé pour une première période de 12 mois à partir de la date de la notification au titulaire puis reconductible tacitement 3 fois, l'accord-cadre ne pourra excéder 48 mois.

En cas de non reconduction de l'accord-cadre, une lettre recommandée sera adressée avec avis de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la durée de validé de l'accord-cadre.

Le titulaire de l'accord-cadre ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique.

Article 2 – Description des prestations

2.1 Public concerné

La prestation comprend la formation de la langue anglaise pour les agents du GHT Somme Littoral Sud.

Les actions de formation s'adressent principalement aux agents d'accueil, secrétaires médicales / secrétaires médicaux, personnels administratifs en contact direct avec le public, et également tout autre agents (médical ou non) exprimant le besoin.

Les agents concernés disposent d'un niveau débutant à intermédiaire en langue anglaise.

2.2 Objectifs pédagogiques

Les formations devront permettre aux agents de :

- Comprendre et utiliser des expressions courantes et un vocabulaire simple,
- Mener des échanges oraux basiques avec des patients ou visiteurs anglophones,
- Accueillir, orienter et informer un patient ou un visiteur,
- Poser et comprendre des questions simples liées à l'identité, au rendez-vous, à l'orientation dans l'établissement,
- Adopter une prononciation intelligible et une attitude professionnelle adaptée au contexte hospitalier.
- La priorité est donnée à la pratique orale et à la mise en situation professionnelle.

2.3 Contenu des formations

Le titulaire proposera un programme pédagogique incluant notamment :

- Les bases de l'anglais oral (prononciation, structures simples),
- Le vocabulaire essentiel lié à l'accueil hospitalier,
- Les formules de politesse et d'accueil,
- La compréhension et la réponse à des demandes simples (orientation, horaires, rendez-vous, documents),

- Des jeux de rôle et mises en situation professionnelles.

Le contenu devra être adapté au niveau réel des agents.

2.4 Organisation des prestations

2.4.1 Lieux des formations

Les formations se dérouleront uniquement en présentiel au sein des établissements aux adresses suivantes :

CHU Amiens Picardie	1 rond-point du Professeur Christian Cabrol 80 054 Amiens
CH d'Abbeville	43 Rue de l'Isle 80 100 Abbeville
CH Doullens	18 Bis Rue de Routequeue 80 600 Doullens

Aucune offre en distanciel ne sera prise en compte.

2.4.2 Volume horaire

- Le volume maximal est fixé à 20 heures de formation par agent pour le CHU Amiens et le CH d'Abbeville.
- Le volume maximal est fixé à 7 heures de formation par agent pour le CH de Doullens.

2.4.3 Durée des sessions

Les formations se dérouleront en groupe de 6 à 8 personnes avec les durées de sessions suivantes :

Pour le CHU d'Amiens Picardie-Amiens et le CH Abbeville :

- 20 heures de formation réparties sur un trimestre/semestre, avec des sessions de 1h45-2h

maximum.

Pour le CH de Doullens :

→ 7 heures de formation sur une journée.

2.4.4 Intervenants

Les formateurs devront :

- Justifier d'une qualification et d'une expérience significative dans l'enseignement de l'anglais,
- Avoir une expérience en formation pour adultes,
- Être en capacité d'adapter leur pédagogie à un public professionnel non spécialiste.

La connaissance du secteur sanitaire ou médico-social constituera un atout.

2.4.5 Suivi et évaluation

Le titulaire devra prévoir :

- Une évaluation du niveau des agents en début de formation,
- Un suivi de l'assiduité,
- Une évaluation des acquis en fin de formation,
- Un bilan pédagogique transmis au pouvoir adjudicateur à l'issue des actions de formation.

2.4.6 Contraintes et obligations du titulaire

Le titulaire s'engage à :

- Respecter le calendrier défini en amont avec l'établissement,
- Assurer la continuité des formations en cas d'indisponibilité d'un formateur,
- Fournir l'ensemble des supports pédagogiques nécessaires,
- Respecter les règles de confidentialité propres à l'environnement hospitalier.